

Vive le black officiel !

Aidons les fourmis pour sauver les cigales !

La Tribune 31 mai 2007

Par Michel Godet¹

La France est divisée en deux catégories : les cigales qui se battent pour le temps libre et le partage des richesses et les fourmis qui pensent qu'il faut encourager la création de richesses car il est plus facile de répartir inégalement un grand gâteau que de diviser en parts égales un gâteau plus petit. Or, les pays où le taux de chômage est le plus faible sont aussi ceux où la population travaille le plus.

Le Français d'aujourd'hui travaille l'équivalent de six semaines par habitant de moins que l'Américain, cinq semaines de moins que l'Anglais et trois semaines de moins que l'Européen moyen. L'écart de PIB par habitant entre les États-Unis et la France de près de 40%, s'explique d'abord par la quantité de travail. Retenons le message : si le Français travaillait autant que son équivalent Américain, il aurait 8000 euros de revenu en plus par an et par habitant !

Or que voit-on ? Une explosion d'un temps libre inégalement réparti : les deux tiers des actifs sont aux 35 heures, mais les 2,7 millions d'indépendants et plus du tiers des salariés du secteur marchand n'en bénéficient pas. Bien sûr, il serait ubuesque d'instaurer un impôt sur le temps libre. Il est en revanche plus simple de récompenser le travail supplémentaire. La moitié des Français ne paye pas l'impôt sur le revenu. Ces ouvriers et ces employés sont prêts à travailler plus mais pas pour payer des impôts. L'autre moitié des Français a peur de « sauter de tranche d'imposition ». Il s'agit donc bien de protéger les travailleurs les plus vaillants contre des prélèvements peu incitatifs au travail supplémentaire. Bref, de donner une sorte de « rémunération au black officiel » pour ceux qui vont au-delà des 35 heures : le carreleur qui se lève le samedi matin n'a pas plus de raison d'être taxé sur ses revenus supplémentaires que son voisin ne l'est sur son loisir en plus. Il s'agit bien de récompenser l'effort et le travail. Les cigales devraient soutenir cette mesure car plus les fourmis sont nombreuses et actives, mieux les cigales vivent !

Cela fait près de cinq ans que je propose de sortir par le haut des 35 heures en rendant les heures supplémentaires non imposables pour le salarié mais en gardant les charges sociales

¹ Professeur au CNAM. Vient de publier *Le Courage du bon sens*, Odile Jacob 2007.

(contrairement au projet présidentiel). Il s'agit en effet, de limiter le coût économique de la mesure et l'opposition des partenaires sociaux légitimement hostiles aux effets d'aubaine d'une telle exonération de charges : les employeurs étant incités à imposer des heures supplémentaires à leurs salariés plutôt que d'embaucher et tentés de déguiser des augmentations de salaires en heures supplémentaires fictives afin de payer moins de charges. Qui dit risque de fraude, dit certitude de plus de contrôles paperassiers et bureaucratiques nuisibles à la création de richesses ! En revanche, l'idée de rémunérer les heures supplémentaires 25% de plus est incitative et est difficilement contestable par les syndicats. Je suggère donc au gouvernement de négocier avec les partenaires sociaux un compromis conduisant à maintenir les charges sociales normales au nom de la couverture des droits et risques associés au travail. J'ajoute que dans mon esprit la mesure vise d'abord les secteurs (hôtellerie, métiers de bouche, bâtiment..) où l'on manque de professionnels et où le travail supplémentaire se fait déjà mais au black. En blanchissant ces heures on récupérerait des charges sociales et de la TVA.

Quant à la gauche, il va bien lui falloir reconnaître qu'elle s'est trompée, de bonne foi sans doute, sur les 35 heures. Un prochain rapport du CAE, signé par P. Artus et P. Cahuc et A. Zylberberg montre en s'appuyant sur des analyses éclairantes que les 35 heures, n'ont finalement pas créé d'emplois marchands nouveaux autres que ceux résultant de la baisse des charges (décidée en 1993 sous le gouvernement d'Edouard Balladur et maintenue ensuite par la gauche en contrepartie des 35 heures) et partant du coût du travail. Une preuve parmi d'autres : les entreprises de moins de 20 personnes non concernées par les 35h ont créés beaucoup plus d'emplois que celles situées légèrement au dessus de ce seuil qui ont vu leur rentabilité se réduire et ont cherché des gains de productivité susceptibles de compenser l'augmentation des coûts salariaux.

Curieuse exception française : le contribuable a subventionné la réduction du temps de travail à hauteur de 20 milliards par an il va maintenant être sollicité pour encourager son augmentation avec une enveloppe estimée à quelques milliards d'euros. Quel gaspillage d'énergie et d'argent pour revenir au point de départ !

Point de vue

Les 35 heures : sans fleurs ni couronnes !, par Michel Godet

LE MONDE | 17.07.07 | 14h07 • Mis à jour le 17.07.07 | 14h07

Saluons l'événement : le dernier rapport du CAE sur la réglementation du temps de travail, les revenus et l'emploi, rédigé par Patrick Artus, Pierre Cahuc et André Zylberberg, enterre définitivement, semble-t-il, ce que l'histoire mettra sur le compte des fausses bonnes idées de l'exception française : la RTT et les 35 heures. Les auteurs ont eu la pudeur de ne pas revenir sur le coût des dispositifs Robien puis Aubry I et II. On croyait jusqu'à présent aux estimations anciennes de la Dares selon lesquelles les 20 milliards d'euros dépensés chaque année pour subventionner la RTT avaient au moins permis de créer 300 000 à 400 000 emplois !

Qu'importe si, avec la même somme, on aurait pu créer, sur le papier, trois fois plus d'emplois marchands. Cela n'était-il pas révélateur d'une préférence française pour les loisirs, comme il y en a déjà une pour le chômage ? En effet, nous travaillons par habitant l'équivalent de trois semaines de moins que la moyenne européenne. Pour des populations données, ayant des niveaux de productivité comparables, la richesse produite par habitant chaque année dépend d'abord du nombre d'heures travaillées. De ce point de vue, la France est largement en dessous de son potentiel. C'est ainsi que, malgré une croissance de sa population systématiquement supérieure à la moyenne communautaire, elle accuse depuis vingt-cinq ans un retard de croissance de PIB par habitant de 0,2 par rapport à la moyenne européenne et de 0,5 par rapport à la Grande-Bretagne. Cette dernière nous a rattrapés puis dépassés, tout simplement parce qu'elle travaille vingt-six jours de plus par habitant. Si, tout en gardant la même productivité, nous travaillions autant que les Américains, nous aurions 8 000 euros de plus par an et par habitant à nous partager !

En 1997, peu d'économistes dénonçaient l'illusion malthusienne du partage du travail comme d'un gâteau fini et se levaient pour rappeler que c'est l'activité qui crée la richesse et donc l'emploi. Bref, qu'il fallait travailler plus, et non pas moins, pour travailler tous. Ce qui s'est avéré exact puisque aujourd'hui les pays où le taux de chômage, notamment de longue durée, est le plus faible sont aussi ceux où la durée du travail par habitant est la plus élevée. Cette prise de position était minoritaire chez la plupart des économistes, y compris ceux du CAE. Ces derniers montraient au contraire, modèles keynésiens à l'appui, que l'on allait créer des centaines de milliers d'emplois. On se souvient des modèles de l'OFCE annonçant que l'on allait créer 700 000 emplois grâce à la RTT.

L'on devait aussi retrouver la joie collective d'une population libérée des chaînes du travail en se mettant au pas des 35 heures. Elle allait enfin se consacrer à la vie familiale (les familles avec enfants ne représentent pourtant qu'un tiers des ménages) et citoyenne : l'on sait maintenant que les deux tiers du temps libre supplémentaire ont profité à la télévision (jeux et autres feuilletons de télé-réalité). Hélas, Joffre Dumazedier n'est plus là pour dénoncer l'aliénation du temps libre par le loisir passif ! L'on sait aussi que les effets collatéraux ont été catastrophiques sur la place du travail et de l'effort dans la société, sans oublier l'augmentation du stress, des accidents de travail et l'appauvrissement du lien social au travail.

Retenons donc bien la conclusion du rapport qui fera date : *"Les études menées depuis plus de dix ans dans plusieurs pays et fondées sur des dizaines de milliers d'observations montrent que l'idée selon laquelle la réduction de la durée du travail crée des emplois n'a aucune validité empirique. Soyons clairs : à l'heure actuelle, aucune étude sérieuse n'a pu montrer qu'une réduction de la durée du travail se traduisait par des créations d'emplois."*

Relevons qu'il ne faudrait surtout pas diminuer les exonérations de charges accordées aux entreprises, pour les salaires jusqu'à 1,3 smic, cela risquerait d'engendrer des dizaines de milliers de suppressions d'emplois. C'est bien la baisse de charges sur les bas salaires - décidée en 1993 sous le gouvernement d'Edouard Balladur et maintenue ensuite par la gauche en contrepartie des 35 heures - qui a permis à l'emploi peu qualifié d'augmenter de nouveau.

Les auteurs montrent clairement que les effets positifs pour l'emploi annoncés par les modèles keynésiens n'ont pas été au rendez-vous. Sans doute en raison de la non-compensation salariale de la RTT : *"La réduction du travail peut aboutir à une baisse de l'emploi si les salariés sont fortement opposés à une réduction de leur pouvoir d'achat."* Les analyses éclairantes de De Coninck montrent que les entreprises de moins de 20 personnes non concernées par les 35 heures ont créé beaucoup plus d'emplois que celles situées légèrement au-dessus de ce seuil qui ont vu leur rentabilité se réduire et ont cherché des gains de productivité susceptibles de compenser l'augmentation des coûts salariaux. Le contribuable a subventionné la réduction du temps de travail, il va maintenant être sollicité pour encourager son augmentation. Quel gaspillage d'énergie et d'argent pour revenir au point de départ !

Après ce rapport, la gauche réaliste et soucieuse d'avenir devrait commencer par reconnaître qu'elle s'est trompée, de bonne foi sans doute, sur les 35 heures ! Il n'y aura pas de refondation sans inventaire de cet acquis social devenu relique d'un culte disparu.

Michel Godet, professeur au CNAM, est membre du Conseil d'analyse économique.

Article paru dans l'édition du 18.07.07



Oui à une TVA sociale n'affectant pas le pouvoir d'achat !

Par Michel Godet

Professeur au Cnam, vient de publier : Le Courage du bon sens , Odile Jacob 2007.

Comment instaurer la TVA sociale sans affecter le pouvoir d'achat des Français ? En prenant cet engagement le Président de la République s'est lancé un beau défi qui, pour certains pourrait faire penser à la quadrature du cercle ! Tout problème a ses solutions. Il est possible d'instaurer la TVA sociale sans l'augmenter en commençant d'abord par réduire les gaspillages de dépenses publiques. Une autre voie serait de compenser la hausse de TVA par une hausse de la prime à l'emploi et des allocations familiales. Avant de présenter ces deux voies, il nous faut rappeler la question à l'origine de cette proposition : comment financer la protection sociale autrement que par les cotisations assises sur l'emploi ?

Une réponse séduisante vient immédiatement à l'esprit : la TVA sociale. Elle faisait partie des idées annoncées par Jacques Chirac pour l'année 2006 mais était restée en sursis dans l'attente des élections. Il est vrai que le Président du CAE (Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre), Christian de Boissieu, avait remis en juillet 2006 un avis très réservé sur la question.

Il reste pourtant légitime de s'interroger sur un système de financement de la protection sociale essentiellement fondé sur la masse salariale, ce qui revient à pénaliser les entreprises fortement créatrices d'emploi. Il serait bon de faire aussi cotiser les machines au travers de la valeur ajoutée. Mais cette cotisation sur la valeur ajoutée reviendrait à taxer le capital qui se trouve être le facteur de production le plus mobile. Les modèles économiques montrent que les effets sur l'emploi sont plutôt négatifs à moyen et long terme, comme finit par l'être toute augmentation d'impôt sur les sociétés. Il serait sans doute plus vertueux de reprendre la proposition d'Olivier Blanchard visant à faire payer plus d'assurance chômage aux entreprises qui licencient plus (une sorte de bonus-malus).

Ainsi se pose la question du financement de l'assurance maladie et des prestations familiales, dont la moitié relève encore des cotisations sociales liées à l'emploi. La logique va dans le sens d'une fiscalisation du financement de ces dépenses à caractère universel. La CSG (cotisation sociale généralisée) a été créée dans ce but. Las, s'il faut prendre des mesures pour garantir les solidarités intergénérationnelles, il ne faut pas le faire au détriment de ceux qui y contribuent le plus : les familles avec enfants. Or la CSG ne tient pas compte de la taille et de la capacité contributive des ménages comme le veut notre Constitution. Sa forte augmentation (elle représente déjà 130 % de l'impôt sur le revenu) a contribué à la paupérisation relative des familles avec enfants (perte de niveau de vie de 10 % par enfant). C'est ainsi que les familles (monoparentales ou nombreuses) paient deux fois plus de CSG que d'impôt sur le revenu !

Reste une dernière voie très séduisante par l'évidence apparente de ses effets vertueux : augmenter la TVA comme l'a fait l'Allemagne en 2007, avec 3 points de plus dont un point affecté au financement social. La vertu vient du fait que cette taxe sur la consommation affecte aussi les produits importés et allège d'autant le coût des produits exportés. L'inconvénient c'est que cela rogne le pouvoir d'achat des ménages de manière uniforme sans tenir compte de leurs revenus et que cela peut affecter négativement la

croissance. Dans le contexte de la zone euro, cette facilité revient à faire l'équivalent d'une dévaluation compétitive sans dévaluer, mais en reportant la pression sur la compétitivité et donc l'emploi des ses partenaires. Une telle pratique suppose un minimum de concertation communautaire pour ne pas affaiblir encore plus l'Union européenne. Sur le plan compétitif, l'Allemagne n'en avait pas besoin pour équilibrer sa balance commerciale largement excédentaire. La France ne peut guère se le permettre, en raison de son taux élevé de TVA normale : 19,6 % (avant la récente réforme, l'Allemagne en était à 16,5 %). L'idée d'utiliser la TVA (comme la CSG) pour financer l'assurance sociale reste séduisante et justifiée pour la France, à condition de ne pas l'augmenter. Ce qui revient à réduire d'abord les dépenses publiques inutiles ou mal employées pour affecter progressivement une part plus importante des recettes fiscales directes et indirectes à l'assurance sociale. Les économies qui peuvent être réalisées sur notre immense gaspillage (notre dépense publique est supérieure de 7 points de PIB à la moyenne communautaire) s'élèvent à 100 milliards d'euros ! C'est en réussissant la réforme du secteur public, comme l'ont fait la plupart des pays européens (la Suède notamment) que l'on pourra alléger les charges qui brident la création d'emplois marchands. Lutte contre les gaspillages, réduction des déficits publics et diminution du coût du travail pourraient ainsi accompagner l'instauration d'une TVA sociale qui n'augmenterait pas.

Une deuxième voie possible serait d'augmenter la TVA pour baisser les charges qui pèsent sur l'emploi sans pour autant affecter le pouvoir d'achat des travailleurs. Il serait illusoire de penser que les patrons augmenteraient naturellement les salaires du montant de la baisse des charges. De toute façon, la baisse du coût du travail est souhaitable pour développer l'emploi. La voie la plus simple serait d'augmenter la prime à l'emploi des moins qualifiés et les allocations familiales afin de tenir compte de la taille des ménages : les familles nombreuses étant plus affectées par une augmentation des prix à la consommation. D'autres voies seront peut-être proposées. Le Président de la République a donc la possibilité de mettre en place une TVA sociale et de profiter de ses vertus sans affecter le pouvoir d'achat du Français moyen. Il lui appartient de tenir sa promesse et aux observateurs de rester vigilants.



Bouffley

MICHEL GODET
PROFESSEUR AU CNAM

L'ÉCONOMISTE

Sortir, enfin, et par le haut, des 35 heures !

Le projet de défiscalisation des heures supplémentaires va dans le bon sens. Mais il ne doit pas aller trop loin : exonérer ces heures de charges sociales serait une erreur.

On sait maintenant, avec le dernier rapport du Conseil d'analyse économique sur le temps de travail, que la RTT aura coûté très cher à la France sans créer d'emplois marchands autres que ceux résultant de la baisse des charges. C'est bien d'un enterrement sans fleurs ni couronnes des 35 heures qu'il s'agit !

Comment en sortir par le haut ? Après avoir subventionné le temps libre, il va falloir inciter à travailler plus. Car c'est l'activité qui crée la richesse et l'emploi. Travailler plus, c'est, à terme, travailler tous.

C'est le sens de la proposition de défiscalisation des heures supplémentaires du président Sarkozy. Je soutiens cette idée, que j'ai initiée, mais à condition de ne pas la déformer : depuis cinq ans, je propose de rendre les heures sup'

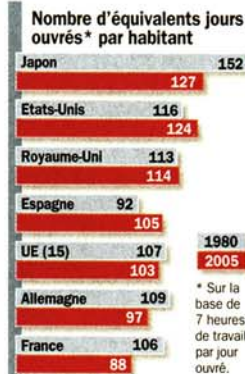
non imposables pour le salarié mais sans exonérer les charges sociales. Cela serait d'ailleurs sans objet pour un cadre au forfait qui renoncerait à des journées de RTT pour être payé plus. Mon idée partait d'un constat d'évidence : le temps libre est aussi inégalement réparti dans la société que les revenus. Mais il serait ubuesque d'instaurer un impôt sur le temps libre pour corriger ces inégalités. En revanche, il est simple de récompenser le travail supplémentaire. La moitié des Français ne paie pas d'impôt sur le revenu. Les ouvriers et les employés sont prêts à travailler plus

mais pas pour payer des impôts. L'autre moitié des Français a peur de « sauter une tranche d'imposition ». Il s'agit donc de répondre aux attentes des salariés modestes : ils veulent bien travailler au-delà des 35 heures, mais souhaitent du « black », officiel ou non. Le professionnel qui se lève le samedi

n'a pas de raison d'être taxé plus sur ses revenus supplémentaires que son voisin ne l'est sur son loisir.

Mais une bonne idée que l'on déforme peut devenir une mauvaise idée. L'exonération de charges, notamment pour le temps partiel, n'est pas sans risques : les employeurs étant ainsi incités à imposer des heures supplémentaires à leurs salariés plutôt que d'embaucher, ou encore tentés de déguiser des augmentations en heures sup' pour payer moins de charges.

Dans mon esprit, la mesure visait d'abord les secteurs où l'on manque de professionnels (hôtellerie, bâtiment) et où le travail supplémentaire se fait déjà, mais souvent au noir. En blanchissant ces heures, on récupérerait charges sociales et TVA. Il serait sage d'expérimenter dans ces secteurs avant de généraliser la défiscalisation. Au-delà du gaspillage de temps et d'argent pour revenir au point de départ, on se consolera en se disant que, même avec les exonérations de charges, cette sortie par le haut des 35 heures coûtera quatre fois moins cher que son introduction forcée. ■



SOURCE - OCDE

Depuis vingt-cinq ans, la tendance est à plus de travail. Les 35 heures ont creusé le fossé entre les salariés français et les autres.

Vive le black officiel !

Aidons les fourmis pour sauver les cigales !

La Tribune 31 mai 2007

Par Michel Godet¹

La France est divisée en deux catégories : les cigales qui se battent pour le temps libre et le partage des richesses et les fourmis qui pensent qu'il faut encourager la création de richesses car il est plus facile de répartir inégalement un grand gâteau que de diviser en parts égales un gâteau plus petit. Or, les pays où le taux de chômage est le plus faible sont aussi ceux où la population travaille le plus.

Le Français d'aujourd'hui travaille l'équivalent de six semaines par habitant de moins que l'Américain, cinq semaines de moins que l'Anglais et trois semaines de moins que l'Européen moyen. L'écart de PIB par habitant entre les États-Unis et la France de près de 40%, s'explique d'abord par la quantité de travail. Retenons le message : si le Français travaillait autant que son équivalent Américain, il aurait 8000 euros de revenu en plus par an et par habitant !

Or que voit-on ? Une explosion d'un temps libre inégalement réparti : les deux tiers des actifs sont aux 35 heures, mais les 2,7 millions d'indépendants et plus du tiers des salariés du secteur marchand n'en bénéficient pas. Bien sûr, il serait ubuesque d'instaurer un impôt sur le temps libre. Il est en revanche plus simple de récompenser le travail supplémentaire. La moitié des Français ne paye pas l'impôt sur le revenu. Ces ouvriers et ces employés sont prêts à travailler plus mais pas pour payer des impôts. L'autre moitié des Français a peur de « sauter de tranche d'imposition ». Il s'agit donc bien de protéger les travailleurs les plus vaillants contre des prélèvements peu incitatifs au travail supplémentaire. Bref, de donner une sorte de « rémunération au black officiel » pour ceux qui vont au-delà des 35 heures : le carreleur qui se lève le samedi matin n'a pas plus de raison d'être taxé sur ses revenus supplémentaires que son voisin ne l'est sur son loisir en plus. Il s'agit bien de récompenser l'effort et le travail. Les cigales devraient soutenir cette mesure car plus les fourmis sont nombreuses et actives, mieux les cigales vivent !

Cela fait près de cinq ans que je propose de sortir par le haut des 35 heures en rendant les heures supplémentaires non imposables pour le salarié mais en gardant les charges sociales

¹ Professeur au CNAM. Vient de publier *Le Courage du bon sens*, Odile Jacob 2007.

(contrairement au projet présidentiel). Il s'agit en effet, de limiter le coût économique de la mesure et l'opposition des partenaires sociaux légitimement hostiles aux effets d'aubaine d'une telle exonération de charges : les employeurs étant incités à imposer des heures supplémentaires à leurs salariés plutôt que d'embaucher et tentés de déguiser des augmentations de salaires en heures supplémentaires fictives afin de payer moins de charges. Qui dit risque de fraude, dit certitude de plus de contrôles paperassiers et bureaucratiques nuisibles à la création de richesses ! En revanche, l'idée de rémunérer les heures supplémentaires 25% de plus est incitative et est difficilement contestable par les syndicats. Je suggère donc au gouvernement de négocier avec les partenaires sociaux un compromis conduisant à maintenir les charges sociales normales au nom de la couverture des droits et risques associés au travail. J'ajoute que dans mon esprit la mesure vise d'abord les secteurs (hôtellerie, métiers de bouche, bâtiment..) où l'on manque de professionnels et où le travail supplémentaire se fait déjà mais au black. En blanchissant ces heures on récupérerait des charges sociales et de la TVA.

Quant à la gauche, il va bien lui falloir reconnaître qu'elle s'est trompée, de bonne foi sans doute, sur les 35 heures. Un prochain rapport du CAE, signé par P. Artus et P. Cahuc et A. Zylberberg montre en s'appuyant sur des analyses éclairantes que les 35 heures, n'ont finalement pas créé d'emplois marchands nouveaux autres que ceux résultant de la baisse des charges (décidée en 1993 sous le gouvernement d'Edouard Balladur et maintenue ensuite par la gauche en contrepartie des 35 heures) et partant du coût du travail. Une preuve parmi d'autres : les entreprises de moins de 20 personnes non concernées par les 35h ont créés beaucoup plus d'emplois que celles situées légèrement au dessus de ce seuil qui ont vu leur rentabilité se réduire et ont cherché des gains de productivité susceptibles de compenser l'augmentation des coûts salariaux.

Curieuse exception française : le contribuable a subventionné la réduction du temps de travail à hauteur de 20 milliards par an il va maintenant être sollicité pour encourager son augmentation avec une enveloppe estimée à quelques milliards d'euros. Quel gaspillage d'énergie et d'argent pour revenir au point de départ !



Rebonds

Le gouvernement doit refuser le chantage à l'emploi et mieux aménager le temps de travail.

Sortir des 35 heures par le haut

Par Michel GODET

lundi 06 septembre 2004

Michel Godet professeur au Cnam (Conservatoire national des arts et métiers) à Paris.

Le débat sur les 35 heures paraissait presque dépassé en France. Il refait surface dans l'actualité de manière brutale et inattendue avec ce cortège d'entreprises qui font un chantage à l'emploi et menacent de délocaliser dans des pays à bas coûts si les employés n'acceptent pas de travailler plus et gratis : en somme, les 35 heures à l'envers ! Le mouvement est parti d'Allemagne chez Siemens avec l'accord des syndicats, il a fait depuis des émules chez DaimlerBenz ; et par ricochet en France chez Bosch, Seb et le producteur de volailles Doux. A la rentrée, il pourrait faire tache d'huile et se propager partout en France. Le paradoxe, c'est que les 35 heures ont été instaurées au nom de l'emploi qu'il fallait partager, et qu'elles sont instaurées à l'envers aujourd'hui au nom de l'emploi à sauver. Dans les deux cas, il s'agit d'une erreur imposée aux travailleurs : après le cadeau empoisonné, le retour des corvées !

La première erreur est bien connue : c'est l'activité qui crée l'emploi, et les pays qui ont la croissance la plus forte sont aussi ceux où le taux d'emploi est le plus élevé et où les actifs travaillent plus longtemps qu'ailleurs. Peu de dirigeants socialistes ont reconnu cette erreur qui consiste à ponctionner les fourmis pour encourager les cigales. L'histoire fera le bilan des dépenses pharaoniques engendrées par les lois Aubry. La facture s'élèverait déjà à plus de 20 milliards d'euros par an pour 200 000 emplois ainsi créés par le partage malthusien, soit dix fois moins que les emplois nouveaux créés par le regain de croissance de la fin des années 90. Avec le recul, on comprend mieux pourquoi Lionel Jospin a différé la réforme des retraites, car il aurait été paradoxal d'imposer en même temps une durée réduite, dans la semaine ou l'année, et un allongement de la durée de la vie active.

La nouvelle majorité de 2002 s'était bien gardée de faire table rase des 35 heures, considérées comme «une avancée sociale». Et le président de la République lui-même s'était attaché à neutraliser les initiatives des parlementaires en ce sens. Cette remise à plat était pourtant justifiée par le débat sur les retraites, les impératifs de compétitivité, mais aussi par le bilan social décevant de la RTT.

Au printemps dernier, Nicolas Sarkozy, à la recherche d'économies et sans doute effaré par la facture en cours et à venir des 35 heures, avait relancé le débat, mais dans un sens libéral : permettre à ceux qui le souhaitent de travailler plus pour gagner plus ! Il s'agissait surtout de réduire le surcoût des heures supplémentaires.

Il avait fallu accepter plus de flexibilité et un gel des rémunérations, il faudrait maintenant travailler plus pour rien ! Si le mouvement devait s'étendre, alors les 35 heures auraient d'abord profité aux patrons les plus cyniques, qui voudraient aussi continuer à bénéficier des allègements de charges, ce qui n'était certainement pas l'ambition des socialistes.

A droite comme à gauche, il ne faut plus attendre pour reconnaître l'erreur collective et les dégâts collatéraux des 35 heures sur la compétitivité, la valeur du travail et de l'effort dans la société, sur la baisse de pouvoir d'achat des ouvriers (qui partent moins en vacances qu'il y a dix ans) et même sur le vécu au travail : en supprimant les temps morts, on a augmenté le stress et réduit le temps de lien social ! Mais, pour la droite, la deuxième erreur historique serait de laisser faire les 35 heures à l'envers !

Alors que faire pour sortir par le haut de cette impasse ? La première idée qui s'impose est de faire un geste collectif pour encourager les fourmis, sans lesquelles les cigales ne pourraient point chanter. Il serait ubuesque de prétendre corriger les inégalités de statut et de répartition du temps libre dans la société par un impôt spécifique. On pourrait tout simplement récompenser l'effort en rendant les revenus des heures supplémentaires non imposables. On pourrait aussi inciter au travail en instaurant des primes spéciales à l'emploi dans les métiers difficiles et pas assez rémunérateurs pour attirer suffisamment de professionnels.

La deuxième idée serait de stimuler le temps partiel (de deux points inférieur à la moyenne communautaire) pour augmenter le taux d'emploi. L'offre d'emploi à temps partiel est insuffisante : le temps plein subi (2,4 millions d'actifs) concerne trois fois plus de Français que le temps partiel subi. On l'a compris : les 35 heures, c'est trop pour un temps partiel et pas assez pour un temps plein, et surtout trop uniforme pour répondre à la variété des situations.

Après 2006, le vieillissement de la population active pourrait conduire à de nouvelles revendications du type : travailler librement à son rythme en fonction de ses besoins et de ses possibilités, prendre le temps de son temps et pouvoir faire en 40 heures tranquillement, au pas de sénateur, ce qui est actuellement exigé en 35 heures dans le stress ! Le phénomène est déjà perceptible chez nos partenaires européens où l'on parle de droit au *slow business*.

La montée des tensions internationales imposa en 1939 d'abandonner les 40 heures de 1936 pour revenir à 45 heures, y compris dans l'administration. Cette fois, la rupture annoncée n'est plus la guerre, mais le retournement démographique de 2006.

Les générations qui montent vont se demander ce qui nous a pris de réduire d'abord la durée hebdomadaire et annuelle du travail et d'augmenter ensuite le nombre d'années de cotisation pour la retraite à taux plein ! La RTT ne répond pas à la variété des besoins et des aspirations des actifs. Ces derniers veulent travailler à leur rythme variable tout au long de la vie. Et refusent de marcher tous ensemble au même pas cadencé. Pourquoi ne pas calculer le temps de travail globalisé tout au long de la vie avec le maximum de souplesse pour l'individualisation des horaires à la carte en fonction des capacités et des contraintes de chacun ? Il s'agirait de prendre sa retraite à la carte et de répartir comme on l'entend les 70 000 heures que l'on est censé consacrer au travail au long de sa vie (40 ans à 1 750 heures par an pour prendre la moyenne européenne). C'est à chacun de décider, en connaissance de cause, s'il veut travailler plus et cotiser directement ou travailler moins, et se consacrer, par exemple, à l'éducation de ses enfants. Les hommes de demain ne s'activeront pas moins que ceux d'aujourd'hui. Ils chercheront dans le travail au bureau comme dans la vie familiale et associative d'abord des lieux de reconnaissance mutuelle et de partage de projets. Il faut des temps morts pour vivre le lien social et retrouver le plaisir au travail !

Dernier ouvrage paru : *le Choc de 2006*, Odile Jacob.

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=236472>

© Libération

Point de vue

L'erreur collective des 35 heures, par Michel Godet

LE MONDE | 06.02.06 | 13h34 • Mis à jour le 06.02.06 | 13h34

Il n'est pas trop tard pour que les responsables de gauche et de droite reconnaissent tout haut ce qu'une majorité d'entre eux pensent tout bas : l'erreur collective des 35 heures. La bonne foi de ses promoteurs n'est pas en cause, ni même la tendance historique à la baisse du temps de travail dans la durée de vie des citoyens, qui s'allonge d'environ un an tous les quatre ans. L'erreur est de nature malthusienne : ils pensaient, à tort, que la quantité de travail était limitée, et qu'il fallait donc la partager.

Or, si la France recule par rapport à ses partenaires (sa croissance économique par habitant est systématiquement inférieure à la moyenne européenne de 0,3 point par an depuis un quart de siècle), c'est tout simplement parce qu'elle travaille chaque année moins qu'eux : 4 semaines de moins par habitant que la moyenne européenne, et 10 semaines de moins qu'aux Etats-Unis ! Si, par un coup de baguette magique, les Français travaillaient autant que les Américains en gardant la même productivité, ils auraient 8 000 euros de plus de grain à moudre par habitant et par an ! La nouvelle majorité de 2002 n'a pas eu le courage de remettre en question les 35 heures, considérées comme une "avancée sociale", alors que le recul économique était déjà patent.

C'est bien l'activité qui crée la richesse et l'emploi : il faut travailler plus pour travailler tous. En travaillant moins on s'appauvrit, et les pays européens où la croissance par habitant est la plus forte et le chômage est réduit sont aussi ceux où l'on travaille plus qu'ailleurs. Il aurait fallu faire table rase des 35 heures, car il était paradoxal de réduire la durée hebdomadaire et annuelle du travail et d'augmenter ensuite le nombre d'années de cotisations pour la retraite à taux plein ! Il faudra bien un jour calculer le temps de travail globalisé tout au long de la vie avec le maximum de souplesse pour l'individualisation des horaires à la carte en fonction des capacités et des contraintes de chacun. Il s'agirait de répartir comme on l'entend les 70 000 heures que l'on est censé consacrer au travail au long de sa vie (40 ans à 1 750 heures par an pour prendre la moyenne européenne). Qui dit souplesse dit possibilité de travailler 45 ou 50 heures par semaine à l'âge de 30 ans et 25 heures à temps partiel à 60 ans.

La montée des tensions internationales imposa en 1939 d'abandonner les 40 heures de 1936 pour revenir à 45 heures, y compris dans l'administration. Cette fois, la rupture annoncée n'est plus la guerre, mais le retournement démographique : les jeunes qui arrivent sur le marché du travail sont moins nombreux que ceux qui partent à la retraite. Il va bien falloir garder les travailleurs plus longtemps en activité et tenir compte de l'âge dans les conditions et la durée du travail en permettant à ceux qui le souhaitent de faire en 40 heures ce qui pourrait être fait dans la précipitation et le stress des 35 heures. La réduction du temps de travail (RTT) ne répond pas à la variété des besoins et des aspirations des actifs. Ces derniers veulent travailler à leur rythme variable tout au long de la vie ; ils refusent de marcher tous ensemble au même pas cadencé. Sans oublier que la réduction du temps de travail a eu des effets collatéraux destructeurs du plaisir au travail, car il faut des temps morts pour vivre le lien social.

Le temps est venu de stimuler la création de richesses, de récompenser les fourmis et d'encourager les cigales à les imiter, et non l'inverse, comme y conduit notre fiscalité. Cette question est vitale, car, si toutes les fourmis devenaient cigales, ces dernières ne survivraient pas. On a subventionné le non-travail en donnant un cadeau financé par l'impôt aux cigales (payées 39 heures en ne travaillant que

35 heures). Ce cadeau coûte bon an mal an 20 milliards d'euros à la collectivité. Il a certes permis de créer de 350 000 à 400 000 emplois dans la version optimiste des 35 heures, mais il faut se rappeler qu'avec la même somme on aurait pu créer au moins deux fois plus d'emplois payés au smic, charges comprises, et augmenter d'autant la richesse à se partager.

Le gouvernement précédent avait déjà fait un premier pas dans le bon sens en réduisant les surtaxes aux entreprises pour les heures supplémentaires situées entre 35 et 39 heures. Mais, pour revaloriser le travail et vraiment sortir des 35 heures par le haut, le gouvernement de Dominique de Villepin pourrait reprendre une proposition simple à comprendre : rendre les heures supplémentaires non imposables. Cette idée que j'avance depuis trois ans séduit les ministres mais tarde à se concrétiser. Elle irait dans le sens du renforcement de la valeur travail et de la justice sociale.

En effet, on n'est pas imposé sur le temps libre, pourtant inégalement réparti : les deux tiers des actifs sont aux 35 heures, mais les 2,7 millions d'indépendants et plus du tiers des salariés du secteur marchand n'en bénéficient pas. Il serait ubuesque d'instaurer un impôt sur le temps libre. Il est plus simple de récompenser le travail supplémentaire.

Une moitié des Français ne paie pas l'impôt sur le revenu : ces ouvriers et ces employés sont prêts à travailler plus, mais pas pour payer des impôts, ils veulent du "travail au noir officiel". L'autre moitié des Français a peur de "sauter de tranche d'imposition" en travaillant plus. Il s'agit bien d'instaurer un bouclier fiscal pour les bas revenus (complément de celui instauré pour les hauts revenus) et de protéger les travailleurs les plus vaillants contre des prélèvements peu incitatifs au travail supplémentaire. Les cigales devraient soutenir cette mesure, car elles ont besoin des fourmis pour vivre. De toute façon, plus les fourmis sont nombreuses et actives, mieux les cigales se portent !

Economiste, Michel Godet est professeur au Conservatoire national des arts et métiers, a publié *Le Choc* en 2006 (Odile Jacob, 320p., 9 €).

MICHEL GODET

Article paru dans l'édition du 07.02.06

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Voyages
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Shopping » Newsletters
» Opinions » Blogs » Finances » Immobilier » Nautisme » RSS

Le Monde

» Abonnez-vous
15€ par mois
» Déjà abonné
au journal



Vive le black officiel !

Il faut défiscaliser les heures supplémentaires

Par Michel Godet¹

Challenges N° 51 12 Octobre 2006

La France est divisée en deux catégories : les cigales qui se battent pour le partage des richesses quitte à décourager ou faire fuir les entrepreneurs par la fiscalité, et les fourmis qui pensent qu'il faut encourager la création de richesses car il est plus facile de répartir inégalement un grand gâteau que de diviser en parts égales un gâteau plus petit. Or, les pays où le taux de chômage est le plus faible sont aussi ceux où les habitants travaillent plus.

La France est de loin le pays où l'on travaille le moins par habitant dans une année : 617 heures en 2005, contre 677 en Allemagne, 736 en Espagne, 801 au Royaume-Uni et 865 aux États-Unis. Autrement dit, l'Américain d'aujourd'hui travaille 40 % de plus, en moyenne, que le Français, l'Allemand 10 % de plus, l'Espagnol 19 % de plus et l'Anglais 30 % de plus. En 2005, l'écart de PIB par habitant entre les États-Unis et la France est de l'ordre 11 000 US\$ (39 000 US\$ par tête aux États-Unis contre 28 000 US\$ en France). Cet écart, de près de 40 %, s'explique d'abord par la quantité de travail, en raison du faible nombre d'heures travaillées par habitant en France par rapport aux États-Unis. Retenons le message : si le Français travaillait autant que son équivalent Américain (soit six semaines de plus) tout en gardant la même productivité, il aurait 8000 euros de revenu en plus par an et par habitant !

Or que voit-on ? Une explosion du temps libre, qui plus est inégalement réparti : les deux tiers des actifs sont aux 35 heures, mais les 2,7 millions d'indépendants et plus du tiers des salariés du secteur marchand n'en bénéficient pas. Bien sûr, il serait ubuesque d'instaurer un impôt sur le temps libre. Il est en revanche plus simple de récompenser le travail supplémentaire. La moitié des

¹ Professeur au Cnam. Auteur du Choc de 2006 , Odile Jacob, poche , nouvelle édition 2006.

Français ne paye pas l'impôt sur le revenu. Ces ouvriers et ces employés sont prêts à travailler plus mais pas pour payer des impôts. L'autre moitié des Français a peur de « sauter de tranche d'imposition » en travaillant plus. Il s'agit donc bien de protéger les travailleurs les plus vaillants contre des prélèvements peu incitatifs au travail supplémentaire. **Bref, de donner une sorte de « rémunération au black officiel » pour ceux qui vont au-delà des 35 heures sans payer plus d'impôt que ceux qui s'arrêtent là** .Cela fait plus de quatre ans que nous avons proposé de sortir par le haut des 35 heures en rendant les heures supplémentaires non imposables mais en gardant les charges afin de limiter le coût économique et les oppositions des partenaires sociaux à la mesure. Cette idée est maintenant en partie reprise par le candidat naturel de l'UMP, espérons qu'elle le sera aussi par ses adversaires de gauche et du centre car le bon sens n'a pas de parti . Les cigales devraient soutenir cette mesure car elles ont besoin des fourmis pour vivre. De toute façon, plus les fourmis sont nombreuses et actives, mieux les cigales se portent !